



Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional
Budget annexe "services d'aménagement numérique" : budget primitif 2024

Rapporteur : Dominique Guyon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget est l'acte par lequel le Conseil régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice.

Depuis plusieurs années, la Région a engagé une politique ambitieuse d'aménagement numérique, qui s'est notamment traduite par la création du réseau RCubeTHD qui se nomme désormais depuis le 1er janvier 2024 : Bourgogne-Franche-Comté Connect. Ce réseau supporte des services commercialisés auprès d'opérateurs commerciaux et génère ainsi des recettes d'exploitation susceptibles de s'accroître dans les prochaines années.

Dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1425-1 et à l'instruction comptable M4 réservée aux services publics industriels et commerciaux, les spécificités de ces activités conduisent à créer un budget annexe dédié aux activités d'aménagement numérique, conformément à la délibération des 14 et 15 décembre 2023 de l'assemblée régionale.

Avis du CESER

Depuis plusieurs années, la Région BFC a engagé une politique d'aménagement numérique. Après le réseau "8Max", le dispositif "RCube THD" évolue le 1^{er} janvier 2024 et prend le nom de "Bourgogne-Franche-Comté Connect", il a vocation à apporter le très haut débit dans les territoires ruraux via les ondes radio.

Ce réseau "*Bourgogne-Franche-Comté Connect*" supporte des services facturés auprès d'opérateurs commerciaux et génère ainsi des recettes d'exploitation susceptibles de s'accroître dans les prochaines années.

L'ambition annoncée du Conseil régional à travers l'extension du Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) est de raccorder une cinquantaine de sites de la région auxquels s'ajoutent les lycées sur un réseau indépendant, propriété de la Région BFC.

C'est une évolution majeure appréciée par le CESER qui contribue à la construction d'une souveraineté numérique pour la Région et ses établissements. Pour être en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les spécificités de ces activités conduisent à créer un budget annexe dédié aux activités d'aménagement numérique. Cette volonté de souveraineté sera renforcée au cours des exercices à venir puisqu'une étude de préfiguration d'un data center régional et/ou d'un cloud souverain régional sera lancée en 2024.

Le CESER note que l'équilibre budgétaire doit être assuré et repose sur la facturation de l'utilisation de ce réseau aux Fournisseurs d'Accès d'Internet (FAI), notamment. De manière implicite, la Région va bénéficier également d'une réduction de ses charges de fonctionnement qu'il serait intéressant d'analyser. Le CESER considère également qu'il sera important, au-delà de la mise à disposition de ce réseau aux fournisseurs d'accès, de connaître le taux d'utilisateurs bénéficiant d'un accès internet très haut débit.

Pour finir, le CESER note que cette ambition répond à la nécessité d'amener une connectivité performante sur l'ensemble du territoire régional, rappelle que des enclaves et des zones blanches persistent et que cette situation est à traiter au regard d'un défi pour une région 100 % connectée.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité